

1^{er} Tournoi de Double du VUACHE

9/10 MARS 2024

Règlement particulier de la compétition

N°Homologation : en cours

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité des juges arbitres, NIZARD Christophe.
2. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton, muni d'une licence compétition et en règle avec sa fédération au jour du tirage au sort. Ainsi qu'aux joueurs suisses et Italiens.
3. Le tournoi est ouvert aux joueurs N2/N3/R4/R5/R6/D7/D8/D9/P/NC. Les catégories minimales, cadets, séniors et vétérans peuvent participer au tournoi. **La limite des inscriptions est fixée au 25 Février 2024 à 23h59.**
4. Les séries seront effectuées au CPPH en date du **29 février 2024**. Le tirage au sort se déroulera le **1^{er} mars 2024**. 5,6 ou 7 séries consécutives pour respecter un niveau homogène dans tous les tableaux.
5. Les tableaux proposés sont :
 - DH / DD entièrement joués sur la journée du samedi
 - Mixte entièrement joués sur la journée du dimanche
6. Tous Les joueurs pourront s'inscrire sur 1 tableaux par jour.
7. Pour garantir un tournoi correct se jouant en phase de poule, et donc un maximum de jeu, les tableaux seront limités à un certain nombre de participant. L'organisation fera son maximum pour minimiser la LA.
8. Le montant des droits d'engagement est de 20€ pour un tableau,24€ pour deux tableaux.
9. Les inscriptions se feront directement sur le site BADNET, il n'est donc pas nécessaire d'envoyer une feuille d'inscription. Toutefois pour les clubs ne

pouvant pas régler par virement, chaque responsable de club devra envoyer le règlement à :

Anthony Chagot
8 chemin du bouchet
74150 Thusy

10. Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire « au choix ». L'organisateur essaiera dans la mesure du possible de lui trouver un partenaire dans la liste des joueurs en attente de partenaire.

La date limite d'inscription est fixée au dimanche 25 février 2024 (date inscription BADNET faisant foi). Aucune inscription ne sera enregistrée sans le règlement des droits d'engagement.

11. En cas de demandes trop importantes (supérieure à 260 personnes), des inscriptions pourront être refusées.

12. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée en tenant compte de l'ordre d'arrivée de l'inscription complète (date inscription BADNET + règlement).

13. En cas de forfait d'un participant, une paire de double peut être remplacé par une paire inscrite et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur "dûment licencié", avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 3.1.3 du Règlement Général des Compétitions.

14. TOUS LES TABLEAUX SE JOUERONT EN POULES avec 2 sortants par poule. Les têtes de séries seront déterminées en fonction des points du classement CPPH à la date du tirage au sort. Les matchs se joueront en 2 set gagnant de 21 points.

15. L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible la numérotation de l'échéancier. L'horaire et l'ordre sont donnés à titre indicatifs et peuvent être modifiés sur décision de l'organisation et des juges arbitres pour le bon déroulement du tournoi. **Les matchs pourront être lancés 1 h à l'avance.**

16. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère

des Sports. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

17. Les joueurs devront se présenter à la table de marque 60 minutes avant leur premier match (30min pour les joueurs convoqués au premier tour de la compétition), 1h15 si la convocation est prévue après 12h00.
18. Les joueurs doivent venir chercher l'ardoise pour marquer leur score à la TDM et venir **ensemble** à la TDM pour donner le score, en cas de litige ou désaccord sur le résultat après la remise des résultats, le JA rappellera l'ensemble des joueurs pour modifier celui-ci
19. Le temps de repos minimum entre chaque match est fixé à 20 minutes. Le temps de repos est compté dès le dernier point du match précédent jusqu'au début du match suivant. Il pourra être réduit avec l'accord express des joueurs. Le juge arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable. A l'appel de leur nom les joueurs auront droit à 3 minutes de préparation sur le terrain. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
20. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : volants en nombre suffisant, 2 raquettes, boisson, serviette...
21. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge Arbitre principal, devront obtenir l'accord de ce dernier et laisser leurs coordonnées téléphoniques afin de les joindre s'il y a lieu.
22. Une tenue de badminton est souhaitée sur les terrains.
23. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants officiels sont les SPIN GOLD en vente à la table de marque au prix de 25€. Lorsque sur un même terrain se trouvent uniquement des joueurs de classement inférieur au niveau Départemental, le choix est laissé aux joueurs de jouer avec un volant en plumes ou en plastique. En cas de désaccord, le volant en plastique est prioritaire, le volant plastique officiel de la compétition sera le YONEX MAVIS 500 en vente au prix de 20€.

24. Tout volant touchant une partie de l'infrastructure de la salle (poutres, panneaux, rideaux séparateurs..) sera compté comme let au service et faute en jeu. Le volant touchant un filin sera annoncé let au service et en jeu.
25. Les matchs seront autoarbitrés jusqu'aux finales éventuellement arbitrées. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel au Juge arbitre, qui désignera, dans la mesure du possible, un arbitre officiel ou faisant office.
26. Pour toute contestation, seul le ou les joueurs(euses) le jour du tournoi pourront contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
27. Toute participation au tournoi implique l'adoption du Règlement Général des Compétitions ainsi que tous les articles du présent règlement.
28. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
29. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
30. Les organisateurs remercient par avance les participants pour leur respect des règlements et des décisions du Juge-arbitre et vous souhaite un bon tournoi.
31. Tout joueur forfait ou blessé après le tirage au sort devra fournir un justificatif. Il devra le faire parvenir dans les 5 jours suivant la date de la compétition à la ligue par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier :

Ligue Auvergne- Rhône Alpes de badminton
37 Route du Vercors
38500 Saint Cassien

A.CHAGOT
Organisateur

C.NIZARD
Juge Arbitre



